

Les profs d'EPC retourneront à l'école

ENSEIGNEMENT Une formation obligatoire

Les professeurs de morale et de religion étaient déjà quelque peu tendus. Ils vont boire le calice jusqu'à la lie.

Dans le primaire officiel, le cours de religion/morale (R/M) a été réduit de 2 à 1 heure pour permettre d'insérer une Education à la philosophie et la citoyenneté (EPC). Les profs de R/M peuvent compenser leurs heures perdues en donnant l'EPC. Le secondaire suivra dans un an.

Pour l'instant, on est en « régime transitoire ». Pour donner EPC, l'enseignant doit seulement avoir suivi une formation à la neutralité (20 heures de cours) dont beaucoup de profs peuvent se faire dispenser car ils l'ont eue pendant leur formation initiale. En 2020 démarre le « régime définitif ». Là, pour donner EPC, les profs devront avoir suivi une formation à la didactique de l'EPC. Elle sera imposée à tous les profs - qu'ils soient nommés ou non, qu'ils soient d'anciens profs de morale ou de religion, qu'ils aient, ou non, donné l'EPC pendant le régime transitoire.

De cette formation, de son contenu, on sait encore peu de chose. Les discussions sont en cours à la Communauté française. On sait juste que ce cours sera organisé à partir de septembre 2017.

Nous sommes tout de même en mesure d'annoncer que l'on évoque une formation de 30 crédits. Soit un volume de

180 heures environ. A un régime genre cours le mercredi après-midi + cours le samedi matin, cela représente de 15 à 20 semaines. C'est lourd. Et Marie-Martine Schyns (CDH), la ministre de l'Education, songe d'ailleurs, en compensation, à alléger la charge des profs qui se mettraient en formation.

Flou artistique

Mais les profs voient rouge - 30 crédits, c'est lourd. « *Nous sommes furieux*, émet Christophe Bodart, le porte-parole du Collectif des profs de morale (CPM). *Les profs de morale sont régents - en français/morale, par exemple - ou licenciés en philo. Ils vont donc devoir retourner à l'école et y user leur pantalon pour apprendre à donner un cours qui est le jumeau parfait du cours de morale qu'ils enseignaient ?* »

De l'affaire, on l'a dit, on sait encore peu de chose - « *C'est le flou artistique et, comme d'habitude, nous ne sommes pas consultés.* »

On ignore, par exemple, si l'enseignant pourra se faire dispenser d'éléments de cours qu'il aurait suivis lors de sa formation initiale. Dans le cas contraire, l'on va donc imposer un cursus, pesant, à des profs dûment diplômés pour la plupart et qui affichent, selon les cas, 10, 20 ou 30 ans de carrière. Jusqu'à la lie. ■

PIERRE BOUILLON